

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 JANVIER 1886.

### Rapports faits, au nom de la Commission des Naturalisations, sur diverses demandes de Naturalisation ordinaire.

(Voir les Nos 118, 119, 142, 143, 146, 150 et 173, session de 1884-1885, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président; CROCQ, SIMONIS, LEIRENS, le Comte TH. DE LIMBURG STIRUM, DE PRET ROOSE DE CALESBERG et VAN SCHOOR, Secrétaire.

#### I.

Par M. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, sur la demande de la demoiselle LUCIE-ELISABETH AMIEUX, institutrice, à Comines (Flandre Occidentale).

MESSIEURS,

La demoiselle Lucie-Elisabeth Amieux sollicite la naturalisation ordinaire. Elle est née à Cassel (France), le 9 juin 1858.

Elle habite la Belgique depuis 1878 et y exerce les fonctions d'institutrice au pensionnat des Sœurs de Notre-Dame à Comines.

La pétitionnaire s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 58 voix contre 37.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande de la demoiselle Amieux.

#### II.

Par M. CROCQ, sur la demande du sieur JEAN-HENRI SIEBEN, instituteur, à Averbode (Brabant).

MESSIEURS,

Le sieur Sieben, Jean-Henri, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Schimmert (Limbourg hollandais), le 14 mars 1847.

Il habite la Belgique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1872.

Après avoir été employé à l'administration du Grand-Central, il est devenu instituteur à l'école primaire libre d'Averbode, sous Sichem. Il a épousé une femme belge et il a 8 enfants. Il a satisfait dans son pays natal aux lois sur la milice, et il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 65 voix contre 30.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

### III.

*Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle JEANNE KOOLEN, institutrice, à Wesemael (Brabant).*

MESSIEURS,

La demoiselle Koolen, Jeanne, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle est née à Wouw (Pays-Bas), le 30 janvier 1852.

Elle habite la Belgique depuis 1871.

Elle a été diplômée comme institutrice, le 29 août 1877, et en a rempli les fonctions à Huldenberg et à Wesemael.

Elle s'engage à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 67 voix contre 22.

Votre Commission vous propose d'accueillir sa demande.

### IV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VAN DER SLUIS, ISAAC-LEVY, négociant, à Anderlecht (Brabant).*

MESSIEURS,

Le sieur Van der Sluis, Isaac-Levy, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Zwolle (Pays-Bas), le 21 novembre 1838

Il habite la Belgique depuis le 25 mars 1865.

Il est négociant en pierres précieuses à Anderlecht. Il a épousé une femme hollandaise dont il a un fils. Il a satisfait à la milice dans son pays natal, et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 73 voix contre 22.

Votre Commission vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

### V.

*Par M. SIMONIS, sur la demande du sieur FÉLIX-MATHIEU-MARIE PEERBOOMS, vicaire, à Liège.*

MESSIEURS,

Le sieur Peerbooms sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Geulle (partie cédée du Limbourg), le 12 mai 1854.

Il habite la Belgique depuis le 7 juillet 1879.

Il est actuellement vicaire à l'église Saint-Denis, à Liège.

Il a satisfait en Hollande aux lois sur la milice et s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 68 voix contre 27.

Votre Commission vous propose de la prendre également en considération.

VI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande de la demoiselle  
ANNE-CATHERINE SCHARRENBROCH, institutrice, à Montzen (Liège).*

MESSIEURS,

La demoiselle Scharrenbroch sollicite la naturalisation ordinaire. Elle est née à Birken (Prusse), le 2 octobre 1831.

Elle habite la Belgique depuis le 12 août 1851 et est actuellement institutrice à Montzen.

Elle s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 65 voix contre 30.

Votre Commission vous propose de la prendre également en considération.

VII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH WILDERJANS,  
journalier, à Ans (Liège).*

MESSIEURS,

Le sieur Wilderjans sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Nuth (Limbourg cédé), le 2 mai 1855.

Il habite la Belgique depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1878 et il a satisfait en Hollande aux lois sur la milice.

Il a épousé une femme belge et est père de deux enfants.

Il s'engage à payer éventuellement le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 89 voix contre 6.

Votre Commission vous propose de la prendre également en considération.

VIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur THOMAS BOURGMEYER,  
mécanicien, à Tilleur (Liège).*

MESSIEURS,

Le sieur Thomas Bourgmeyer sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Brandenbourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 mai 1833.

Il habite la Belgique depuis le mois de juin 1855.

Il a épousé une femme d'origine hollandaise et il est père de deux enfants, nés en Belgique.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Il se trouve dans l'un des cas prévus par l'article 1<sup>er</sup> de la loi de 1881 ; il y a donc lieu de l'exempter du droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités consultées sont très favorables .

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 87 voix contre 8.

Votre Commission vous propose de la prendre également en considération.

IX.

*Par M. le Comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sur la demande du sieur  
GODEFROID BIERINGS, curé, à Andrimont (Liège).*

MESSIEURS,

Le sieur Godefroid Bierings sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Heeze (Pays-Bas), le 13 janvier 1845.

Il habite la Belgique depuis l'année 1855.

Il a été nommé en 1879 curé de la paroisse de Saint-Roch, à Andrimont, et il occupe encore actuellement ce poste.

Il a été dispensé dans son pays natal de ses obligations de milice par suite du service de son frère.

Les rapports des autorités sur sa conduite et sa moralité sont des meilleurs.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 64 voix contre 31.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Bierings.

X.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur  
ANTOINE-WALTER-HUBERT-ALPHONSE DEMELINNE, docteur en médecine,  
à Bastogne (Luxembourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Antoine-Walter-Hubert-Alphonse Demelinne sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né a Meerssen, partie cédée du Limbourg, le 5 juin 1849.

Il habite la Belgique depuis l'année 1875, et s'est établi à Bastogne, où il exerce la profession de médecin.

Il est veuf d'une femme belge et n'a pas d'enfant.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays d'origine.

Les rapports des autorités sur sa conduite et sa moralité sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 91 voix contre 4.

Votre Commission vous propose de prendre en considération la demande du sieur Demelinne.

XI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur LAURENT-EMILE-HUBERT  
DUYSENS, vicaire, à Diepenbeek (Limbourg).*

MESSIEURS,

Le sieur Laurent-Emile-Hubert DuySENS sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Sainte-Gertrude (partie cédée du Limbourg), le 11 septembre 1852.

Il habite la Belgique depuis le 17 octobre 1879.

Il est actuellement vicaire à Diepenbeek, province de Limbourg.

Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal.

Les rapports des autorités consultées donnent des renseignements très favorables sur le pétitionnaire.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 64 voix contre 31.

Votre Commission vous propose d'accueillir la demande de naturalisation faite par le sieur DUYSENS.

XII.

*Par M. VAN SCHOOR, sur la demande du sieur GUILLAUME AUGUSTIN,  
sergent-major au 12<sup>e</sup> régiment de ligne.*

MESSIEURS,

Le sieur Guillaume Augustin, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Vianden (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 juin 1860.

Il habite la Belgique depuis le 5 octobre 1875, date de son engagement comme soldat volontaire au 12<sup>e</sup> régiment de ligne, et a satisfait aux lois de son pays sur le service militaire.

Le pétitionnaire a promis de solder, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 89 voix contre 6.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur AUGUSTE-PAUL CHOQUET,  
chapelier, à Leuze (Hainaut).*

MESSIEURS,

Le sieur Choquet, Auguste-Paul, sollicite la naturalisation ordinaire. Il est né à Lille, le 8 novembre 1826.

Il habite la Belgique depuis 1834 et est actuellement établi à Leuze, où il est chapelier. Il s'y est marié le 27 avril 1851 et de ce mariage sont nés sept enfants, dont trois déjà majeurs ont opté pour la nationalité belge.

Le sieur Choquet a satisfait en Belgique à la loi sur la milice.

Les rapports des autorités lui sont favorables, bien qu'il ait été condamné, mais il y a 35 ans, à une peine correctionnelle pour coups et injures.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 90 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XIV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI-THÉODORE-LÉON-JOSEPH HAUTTECEUR, professeur au collège de la Tombe, à Kain lez-Tournai.*

MESSIEURS,

Le sieur Hautteœur, Henri-Théodore-Léon-Joseph, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Lille, le 25 juillet 1858.

Il habite la Belgique depuis 1877 et est actuellement professeur au collège de la Tombe, à Kain.

Un certificat des autorités françaises constate qu'il a été dispensé du service de la milice dans son pays d'origine.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 64 voix contre 31.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JEAN-ÉTIENNE HESSLER, professeur au collège de la Tombe, à Kain lez-Tournai.*

MESSIEURS,

Le sieur Hessler, Jean-Etienne, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Dingelbe (Prusse), le 8 novembre 1841.

Il habite la Belgique depuis 1859 et est actuellement professeur au collège de la Tombe, à Kain.

Un certificat des autorités de son pays d'origine constate qu'il y a été dispensé du service militaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 65 voix contre 30.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XVI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PAUL-JOSEPH LEYDER, sergent-major au 9<sup>e</sup> régiment de ligne.*

MESSIEURS,

Le sieur Paul-Joseph Leyder, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né à Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 juillet 1863, et habite la Belgique depuis 1876.

Après avoir, pendant trois ans, suivi les classes de l'école moyenne de l'Etat, à Virton, il a pris du service dans l'armée belge et y a obtenu le grade de sergent-major.

Le pétitionnaire, qui a satisfait aux lois de son pays sur le service militaire, s'est engagé à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement fixé par la loi.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 70 voix contre 25.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

## XVII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur VICTOR MASSON, cultivateur, à Mazée (Namur).*

MESSIEURS,

Le sieur Masson (Victor) sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vireux-Molhain (France), le 29 février 1836.

Il habite la Belgique depuis 1866 et est propriétaire-cultivateur à Mazée (Namur).

Il a épousé une Belge et en a cinq enfants, dont un est né en France et quatre en Belgique.

Le sieur Masson a satisfait, en France, aux lois sur le service militaire.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 90 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

## XVIII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur PAUL-HUBERT-HENRI ROLAND, attaché à l'Administration provinciale de Liège.*

MESSIEURS,

Le sieur Roland, Paul-Hubert-Henri, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Paris, le 3 juillet 1847.

Il habite la Belgique depuis son enfance, a été employé au Ministère de la Justice de 1870 à 1881 et est attaché depuis 1882 à l'administration provinciale de Liège.

Il est veuf d'une Belge, dont il a conservé un enfant.

Le sieur Roland n'a satisfait aux lois sur la milice ni en France ni en Belgique, mais il semble résulter des documents produits que c'est par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 90 voix contre 5.

Votre Commission vous propose de l'accueillir.

XIX.

*Par M. LEIRENS-ÉLIAERT, sur la demande du sieur FRANÇOIS-HUBERT COX, architecte, à Lierre (Anvers).*

MESSIEURS,

Le sieur François-Hubert Cox sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Ruremonde (partie cédée du Limbourg), le 26 août 1844.

Il habite la Belgique depuis le mois d'avril 1866, a suivi les cours d'architecture civile de l'Académie des beaux-arts, à Anvers, jusqu'à la fin de l'année académique de 1870-1871.

Il est depuis 1873 architecte communal et professeur à l'école d'architecture à Lierre ; il est célibataire.

Le pétitionnaire a satisfait aux lois sur la milice et s'engage à payer les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 92 voix contre 3.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XX.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur SCHILS, GRÉGOIRE-HENRI, chapelier, à Failon (Namur).*

MESSIEURS,

Le sieur Schils, Grégoire-Henri, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Aix-la-Chapelle (Allemagne), le 3 mai 1853.

Il habite la Belgique depuis le mois d'octobre 1876 et est actuellement chapelain à Barvaux en Condroz.

Sa mère et sa sœur se sont établies avec lui en Belgique ; il fait partie de plusieurs sociétés savantes.

Les rapports des autorités sont des plus favorables ; il s'engage à payer les droits d'enregistrement.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 63 voix contre 32.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXI.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur JOSEPH-ANTOINE-PIERRE-MARIE SLEYPEN, commis à l'administration des chemins de fer de l'Etat, à Laeken.*

MESSIEURS,

Le sieur Sleypen sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Bois-le-Duc (Pays-Bas), le 20 juin 1862.

Il habite la Belgique depuis 1869, réside actuellement à Laeken, est commis provisoire à l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Il est célibataire et s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 88 voix contre 7.

Votre Commission vous propose de l'accueillir favorablement.

XXII.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur*  
ANTOINE-ARCADE VAN DEN HEUVEL, *prieur des chanoines croisiers, à Maeseyck.*

MESSIEURS,

Le sieur Van den Heuvel sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Uden (Pays-Bas), le 12 janvier 1831.

Il habite la Belgique depuis 1855, est prieur des chanoines croisiers à Maeseyck, a satisfait aux lois de la milice dans les Pays-Bas, et promet d'acquitter les droits d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 65 voix contre 30.

Votre Commission vous propose de lui faire un accueil favorable.

XXIII.

*Par M. DE PRET ROOSE DE CALESBERG, sur la demande du sieur* FERDINAND-GUILLAUME DEUSTER, *adjudant de batterie au 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur Deuster, Ferdinand, adjudant de batterie au 5<sup>e</sup> régiment d'artillerie, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Wittlich (Prusse), le 17 janvier 1858.

Il habite la Belgique depuis 1860, Incorporé le 15 avril 1878 comme milicien, il s'est engagé le 15 avril 1878 au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie pour huit ans.

Il promet d'acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont très favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 85 voix contre 10.

Votre Commission vous propose de prendre la demande en considération.

XXIV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur* HENRI-RODOLPHE-MARIE DE WITT, *commissionnaire en marchandises, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le sieur De Witt, Henri-Rodolphe-Marie, commissionnaire en marchandises, à Anvers, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Dülmen (Westphalie), le 30 juin 1858.

Il habite la Belgique depuis le 13 décembre 1873.

Ayant obtenu du Gouvernement prussien l'autorisation d'émigrer avant sa dix-septième année, il se trouve libéré de l'obligation de servir dans les rangs de l'armée allemande.

Il s'est engagé à acquitter le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 82 voix contre 13.

Votre Commission vous propose de prendre sa demande en considération.

XXV.

*Par le même Rapporteur, sur la demande du sieur HENRI-JEAN SCHARRENBERG, surveillant de travaux publics, à Anvers.*

M S SIEURS,

Le sieur Scharrenberg, Henri-Jean, sollicite la naturalisation ordinaire. Il est né à Zutphen (Pays-Bas), le 21 janvier 1844.

Il habite la Belgique depuis le mois de juillet 1873. Il a épousé une femme d'origine hollandaise; et est père de trois enfants nés en Belgique. Il a satisfait aux obligations de milice en Hollande et y a occupé divers emplois dans des entreprises de construction et d'exploitation de chemins de fer. Il est surveillant de travaux publics à Anvers.

Il s'engage à payer le droit d'enregistrement.

Les rapports des autorités lui sont favorables.

Sa demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, le 3 décembre 1885, par 79 voix contre 16.

Votre Commission vous propose de prendre la demande en considération.

Bruxelles, le 6 janvier 1886.

*Le Président,*

Baron T'KINT DE ROODENBEKE.

*Le Secrétaire,*  
VAN SCHOOR.